



Rassemblement des Employés Techniciens Ambulanciers-Paramédics du Québec (FSSS-CSN)

Source : Confédération des syndicats nationaux (CSN)
COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Violence en milieu de travail

Le personnel des services ambulanciers visite l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides

(Saint-Jérôme, 29 août 2007) - Solidaires d'un de leur collègue de Sacré-Cœur, en Côte-Nord, victime d'une sauvage agression sur son lieu de travail, les employé-es des services ambulanciers des Laurentides, membres de la CSN. n'entendent pas relâcher la pression. Devant l'inertie de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord qui refuse de démettre de ses fonctions un employeur violent d'Ambulance Sacré-Cœur inc., les membres du RETAQ-CSN de tout le Québec rencontrent les agences desquelles ils relèvent pour obtenir un engagement ferme d'opposition à la violence en milieu de travail et l'assurance que jamais plus une situation aussi intolérable ne pourra se reproduire, et ce, nulle part au Québec. Ainsi, ils ont visité l'Agence des Laurentides aujourd'hui pour livrer aux administrateurs une déclaration revendiquant une politique de tolérance zéro face à la violence.

Rappelons que le Rassemblement des employés techniciens ambulanciers-paramédics du Québec (RETAQ-CSN) déploie ses énergies depuis plusieurs semaines pour convaincre l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard qu'on ne doit pas tolérer qu'une compagnie, qui relève directement d'une agence, ne prenne aucune action pour contrer la violence en milieu de travail.

Les membres du RETAQ-CSN se mobilisent ainsi parce qu'ils estiment qu'il est inacceptable que Réjean Hovington soit maintenu dans ses fonctions d'employeur et de paramédic après avoir sauvagement agressé un de ses employé-es sur le lieu de travail et durant les heures de travail, gestes dont il a été reconnu coupable en cour criminelle. Non seulement l'employé, victime de l'assaut, en conserve-t-il des séquelles physiques et psychologiques mais en plus, il a été congédié par la compagnie dont l'un des trois gestionnaires est nul autre que son agresseur !

Pour le porte-parole régional du RETAQ-CSN, Claude Raté, il est dans l'ordre des choses que tous les employé-es des services ambulanciers se montrent solidaires de leur collègue. « Les agences de la santé et des services sociaux doivent prendre leurs responsabilités dans de tels cas. Il nous semble que cela devrait aller de soi, en

particulier dans un service aussi névralgique que le transport préhospitalier. Comment peut-on expliquer un tel laxisme ? Devra-t-on attendre une catastrophe avant de voir les responsables mettre leurs culottes ? Par notre action aujourd'hui nous souhaitons sensibiliser les décideurs du réseau et le public face à une situation absolument inacceptable. Notre cause est juste. Nous ne lâcherons pas tant que les agences et le ministère n'auront pas pris un engagement ferme à combattre toute violence en milieu de travail », promet-il.

Rappelons que depuis près de deux semaines, les ambulanciers-paramédics et les répartiteurs médicaux d'urgence de tout le Québec ne portent plus leur chemise de travail en signe de protestation.

Rappel des faits

Le 4 avril dernier, l'ambulancier-paramédic Réjean Hovington a été reconnu coupable de voies de fait à l'égard d'un de ses employés. Les faits remontent au 30 novembre 2005. À la suite d'une dispute verbale, Réjean Hovington empoigne sa victime, la secoue et la traîne sur quelques mètres avant de la projeter dans une poubelle. Puis, il la roue d'une vingtaine de coups de poing.

Le RETAQ-CSN regroupe des ambulanciers-paramédics, des répartiteurs médicaux d'urgence ainsi que du personnel de soutien et de bureau. Il est affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN qui compte 3300 ambulanciers-paramédics. La FSSS-CSN est la seule organisation syndicale présente dans tous les types de milieux de travail syndiqués des secteurs privé et public du réseau de la santé et des services sociaux. Elle y compte plus de 110 000 membres. Fondée en 1921, la Confédération des syndicats nationaux compte 300 000 membres dans tous les secteurs d'activité.

-30-

Pour information :

Claude Ratté, représentant régional adjoint 514-966-8011
Jean-Pierre Larche, Service de l'information de la CSN 514-598-2264

Pour obtenir une copie de la déclaration du RETAQ-CSN :
Jacinthe Pilon 450-438-4196